



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention internationale des droits de l'enfant

Question écrite n° 17434

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation de nombreux enfants dans notre pays. Dix-huit ans après la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant, il existe encore un à deux millions d'enfants pauvres en France, suivant que l'on retienne les critères français ou européens de définition de la pauvreté. Les associations dénoncent à juste titre une situation inacceptable. Un enfant sur trois ne peut profiter de vacances, les difficultés d'accès aux soins s'accroissent, le manque de places en structures d'accueil pour la petite enfance est criant. Les déficits en médecins scolaires, infirmières scolaires et pédopsychiatres, le manque de moyens des centres médico-psychologiques sont autant d'obstacles à la prise en charge des souffrances de ces enfants. En Seine Saint-Denis, un enfant sur 4 vit sous le seuil de pauvreté selon l'INSEE. Nombre d'entre eux sont sans abris, qu'ils vivent dans la rue, dans des squats ou dans des hôtels insalubres. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin que la protection, le développement et les soins nécessaires à son bien être soient assurés à chaque enfant sur le territoire national, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par notre pays.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les mesures envisagées afin d'assurer la protection, le développement et les soins nécessaires au bien-être de chaque enfant sur le territoire national, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée le 22 octobre 2007. La pauvreté des enfants dépend de trois facteurs principaux : la participation des parents au marché du travail, la composition du ménage et les transferts sociaux. Le taux de pauvreté des ménages ayant au moins un enfant et dans lesquels aucun des parents n'a travaillé pendant l'année est de 63 %, alors qu'il n'est que de 4 % pour les ménages comptant deux parents ayant travaillé toute l'année à temps plein. Le risque de pauvreté varie également nettement en fonction de la composition du ménage : les enfants vivant avec seulement un parent ont un risque de pauvreté nettement supérieur à la moyenne, autour de 28 %. De même, les enfants vivant dans des familles nombreuses (un couple et au moins trois enfants) ont aussi un risque de pauvreté élevé, autour de 20 %. Enfin, l'impact des transferts sociaux est particulièrement fort en France : avec une diminution du taux de pauvreté des enfants de 59 % après transferts (contre 44 % en moyenne en Europe), la France se situe à un niveau proche de celui des pays nordiques. On observe d'ailleurs, que parmi toutes les dépenses de politique sociale, ce sont des allocations familiales, telles que la prestation spécifique aux parents isolés ayant un jeune enfant à charge ou encore l'allocation de parent isolé, qui ont l'impact particulièrement fort sur le taux de pauvreté des enfants (- 24 %). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion comme le soutien aux familles sont au cœur des préoccupations du Gouvernement. Fermement décidé à combattre la pauvreté, le Gouvernement s'est fixé un objectif de réduction d'au moins un tiers en cinq ans de la pauvreté. Dans cette perspective, un large travail de concertation avec toutes les parties prenantes (associations, élus, administrations...) a permis la rédaction d'un tableau de bord présentant une vingtaine d'objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté, dans les différents domaines, qui permettront chaque année de pouvoir évaluer l'évolution de la situation. Certains de ces indicateurs visent

spécifiquement les enfants (pauvreté monétaire, santé, éducation). Dans cet esprit, le Gouvernement a engagé de vastes réflexions visant à améliorer le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux et des publics les plus éloignés du marché du travail : revenu de solidarité active, Grenelle de l'insertion, création du nouvel opérateur du service public de l'emploi... L'objectif est de diminuer la pauvreté et d'augmenter le pouvoir d'achat en favorisant le retour à l'emploi plutôt que le recours à l'assistance. Concernant spécifiquement la santé des enfants, des efforts ont été réalisés, notamment avec la mise en place d'un bilan de santé personnalisé en classe de 5e, afin de repérer au plus tôt les troubles sanitaires et sociaux susceptibles d'altérer le développement de l'adolescent, et le développement des maisons des adolescents.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17434

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 juin 2008

Question publiée le : 19 février 2008, page 1367

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5256